

BRAQUETTI

INTERVENTION C5 – mercredi 13 novembre 2019
Rapport CCI – accessibilité

Monsieur le Président,

S'agissant de la première fois que ma délégation prend la parole lors de cette session, je tiens tout d'abord à saluer votre élection à la tête de la Cinquième Commission et à vous assurer du plein soutien de ma délégation.

Ma délégation salue le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies », présenté à l'instant ~~par son Président~~.

Ce rapport constitue un élément important dans le contexte de la *Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap*, lancé par le Secrétaire général en avril 2018.

Il s'agit là d'un pas essentiel réalisé par les Nations Unies vers l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ainsi, nous soutenons le point de vue reflété dans le rapport, selon lequel il est nécessaire d'« *intégrer une perspective axée sur l'inclusion des personnes handicapées et sur le respect de leurs droits, tels qu'ils sont énoncés dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées, notamment en ce qui concerne l'accessibilité aux activités des entités du système des Nations Unies, sous tous leurs aspects* ».

Alors que 15 % de la population mondiale présente un handicap, la participation pleine et entière des personnes handicapées à l'ensemble de nos réunions est importante, par l'éclairage précieux qu'elles apportent sur les sujets que l'ONU et ses entités doivent appréhender.

Au-delà même de l'accès physique aux réunions organisées au Siège et au sein des différentes entités du Système, la réalisation des droits des personnes handicapées est aussi une question de justice, ainsi qu'un investissement de bon sens dans notre

avenir commun. Il s'agit alors d'œuvrer pour l'élimination des obstacles rencontrés notamment au niveau des technologies de l'information et des communications (TIC), des services, des transports et des attitudes au sens large.

Monsieur le Président,

La Stratégie des Nations Unies comprend une politique à l'échelle du système et un cadre de responsabilité, assorti d'indicateurs communs destinés à favoriser l'accomplissement de progrès durables et de transformations dans la prise en compte de la question du handicap.

En ce sens, les mesures présentées dans le rapport du CCI nous paraissent ~~sont~~ intéressantes, en ce qu'elles visent :

- à renforcer les capacités internes et la coordination en matière d'accessibilité,
- à encourager la participation des personnes handicapées,
- à favoriser la prise en compte des besoins en matière d'accessibilité,
- à favoriser le partage des pratiques exemplaires,
- à sensibiliser le personnel et
- à améliorer la responsabilisation.

Le fait que les entités aient souscrit à la plupart des recommandations du Corps commun d'inspection et formulé des observations, comme le reflète la note du Secrétaire général, est un signe positif. Ma délégation encourage toutes les parties prenantes concernées à poursuivre leurs efforts pour assurer la pleine inclusion des personnes handicapées.

Je vous remercie.